

La Constitution

années. Il faut en convenir, les progrès accomplis dans la voie de l'égalité n'étaient pas très emballants. Pourtant, ils étaient réels et constants jusqu'à ce document. Si, en 1981, nous inscrivons dans un document constitutionnel le principe de l'inégalité, quelle est la portée de ce geste? Ce n'est pas une simple pause, c'est une régression. Nous sommes en train d'institutionnaliser l'inégalité et cela est inacceptable.

Nous devons revenir au libellé initial de l'article 28 qui consacre le principe de l'égalité des hommes et des femmes. Le chef de l'opposition a dit qu'il s'apprêtait à présenter un amendement. Nous en avons préparé un semblable qu'il serait donc superflu de présenter. Je signale simplement que nous allons appuyer formellement cet amendement, ne serait-ce que parce que nous avons demandé que ce principe soit inscrit dans le document initial.

Parlons maintenant des enfants autochtones qui fréquentent les écoles et qui pourront lire le même document. Prenons les enfants de Old Crow, d'Inuvik, les enfants des réserves ou les écoliers des villes de l'Ouest, où les autochtones sont nombreux depuis quelques années. Que penseront ces jeunes Indiens en voyant ce document sur le mur, compte tenu de leur héritage et du fait qu'ils savent bien que cette terre était jadis la leur? Comment la leur a-t-on enlevée? Par la violence, les traités ou la ruse. Ils savent bien que c'est ce qui s'est passé dans la partie septentrionale de l'Amérique du nord, et que cela s'est fait de façon encore plus violente dans la partie sud. Il est impossible à un blanc de se mettre à la place d'un jeune Indien et d'éprouver les mêmes sentiments que lui. Que vont-ils penser quand on va leur parler à l'école—car on leur en parlera certainement—de cette procédure et quand ils vont lire les documents qui seront certainement diffusés pour être mis sur les murs de classe de Old Crow ou d'Inuvik? A ce propos, j'aimerais signaler que la semaine dernière, je me suis entretenu avec un bon nombre de chefs indiens en Alberta. J'en connaissais déjà une bonne partie. Je suis d'accord avec le ministre de la Justice et procureur du Canada (M. Chrétien) quand il dit que la direction des peuples indiens ne vaut guère mieux que la direction des partis politiques.

● (1520)

M. Trudeau: Et du CTC.

M. Broadbent: Et du CTC en effet, comme l'affirme le premier ministre (M. Trudeau). Et de la Chambre de Commerce, il doit l'admettre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ce que je veux dire, c'est qu'après avoir déjeuné avec les chefs indiens et les avoir entendus pendant une heure—j'ai d'ailleurs déjà entendu leurs arguments juridiques—j'avoue que je suis d'accord avec eux. C'est peut-être parce que je les connaissais déjà que je n'ai pas été aussi ému. Un homme âgé qui était resté silencieux jusque-là—ce n'était pas l'un de ces jeunes avocats indiens et cultivés, ni, autant que je sache, l'un de leurs chefs. Je tiens à m'excuser auprès de lui publiquement s'il est effectivement l'un des chefs des bandes de l'Alberta—s'est adressé à moi d'une voix très faible pour me dire qu'il se demandait ce que nous allions faire à Ottawa, si leurs droits allaient être garantis comme cela aurait dû être le cas selon lui—c'était un homme âgé, je le répète—mais ce dont il était certain, c'est que ses petits-enfants allaient être très déçus si les droits qui leur ont été conférés par les traités n'étaient pas respectés. Il s'est tu ensuite. C'est tout ce qu'il a

dit. Il n'a pas parlé d'un ton menaçant, ni posé un ultimatum ni manifesté une quelconque animosité. Son intervention, madame le Président, avait quelque chose de pathétique. Si j'ai bien compris, il voulait me faire sentir que sa génération en avait assez et qu'en dépit de ses efforts, leurs droits n'avaient pas été garantis. Il m'a fait comprendre qu'en ma qualité d'homme politique canadien blanc, je ne devais pas oublier les jeunes générations d'Indiens.

C'est là-dessus, madame le Président, que je tiens à insister aujourd'hui. C'est l'appel que je lance aux premiers ministres. Je me suis entretenu avec la plupart d'entre eux ces dix derniers jours. Je sais que la majorité d'entre eux sont disposés à appuyer les droits des autochtones et les droits garantis par les traités. Il ne reste qu'un ou deux premiers ministres qui hésitent encore. Il faut obtenir leur assentiment avant d'envoyer ce document en Angleterre, afin que justice soit rendue à nos autochtones.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ce n'est pas moi qui vais présenter un amendement à ce sujet aujourd'hui puisque un des nôtres se dispose à le faire, madame le Président. L'essentiel de mon argument, aujourd'hui, c'est que l'article 34 qui figurait dans la résolution initiale doit être réintégrée dans le document dont nous sommes saisis.

Je conclurai en disant qu'il arrive très rarement dans la vie politique qu'une nation ou un groupe d'hommes politiques aient l'occasion de prendre une décision historique qui soit à la fois réaliste, convenable, juste et prudente. Nous, Canadiens, sommes à la veille d'une telle décision. Il s'agit maintenant de reconnaître les droits garantis par traité et les droits des autochtones.

Un certain nombre d'entre nous ont déjà signalé que la résolution, bien qu'imparfaite, reste acceptable mais doit être améliorée. Cette amélioration d'après moi, viendrait confirmer le souci du Parlement concernant l'égalité des deux sexes et les peuples autochtones au Canada.

En dernier ressort, l'unité nationale n'est pas une affaire de relations fédérales-provinciales ni de relations entre les différentes régions en tant qu'entités abstraites, mais plutôt entre individus. Tous doivent être traités avec intégrité dans ce document. Dans nos rapports avec les provinces, l'unité nationale est une chose. Mais l'unité nationale, dans les rapports entre individus, voilà ce qui compte vraiment.

Je dirai enfin que sans intégrité, l'unité nationale n'est pas possible. Avant de nous prononcer une dernière fois, j'espère que l'objectif du débat sera d'assurer cette intégrité nationale.

[Français]

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame le Président, je suis très heureux de prendre la parole dans un débat aussi historique. Depuis des années, j'affirme que la refonte constitutionnelle est la plus importante question au pays et je suis profondément reconnaissant envers notre premier ministre (M. Trudeau) qui a travaillé sans relâche. Je crois, monsieur le président, que lorsque les générations à venir se tourneront vers le passé elles s'inclineront devant la grandeur de ce premier ministre qui aura avec tant de fermeté mis les Cana-